

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240626\_P\_094  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance**

**Objet : Signature d'une convention pour l'organisation d'un atelier sur « les fondements d'une séance de yoga pour enfant » à destination des professionnels de la crèche Les Matrus.**

Le Président,

N° 20240626\_P\_094

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**Floriane CONESA-PIATYSZEK  
20 rue des vergers,  
42770 Saint-Priest-en-Jarez**

Pour l'organisation d'un atelier sur les fondements d'une séance de yoga pour enfant à destination des professionnels de crèche.

**Date : le 04 octobre 2024 de 14h à 17h30**

**Lieu : Crèche Les Matrus**

**Durée : 3h30**

**Montant : 214.96 € TTC (comprenant 39.96 € TTC de frais de déplacement)**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 26 juin 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240626-20240626\_P\_094-AU  
Reçu le 02/08/2024